

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absente (proc) : 1 -un-

Absente : 1 -un-

convocation : 17 juin 2026

publication en une page

contrôle de légalité :

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à se

municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux : BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde ;

Absente excusée ayant donné procuration : DAVIN Valérie proc à PEDROT Patrick ;

Absente non excusée : VAN DER MEULEN Anne

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant au sein de la CLECT
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Maire fait appel à candidature.

M. Pascal BALLU, responsable de la Commission des Finances, se porte candidat en tant que représentant titulaire,

M. Patrick PEDROT en tant que représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DESIGNE :

M. Pascal BALLU en tant que représentant titulaire et M. Patrick PEDROT en tant que représentant suppléant, du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Haut-Vallespir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre juin deux mille vingt-six*